

FICHE DE PRE DIAGNOSTIC N°5

Priorité 5

Respect et promotion des droits des personnes présentant des troubles psychiques
Lutte contre la stigmatisation de troubles psychiques
Renforcement de leur pouvoir de décider et d'agir
Développement des modalités de soutien par les pairs

Le projet territorial de santé mentale a pour priorité l'organisation des conditions du respect et de la promotion des droits des personnes présentant des troubles psychiques, du renforcement de leur pouvoir de décider et d'agir et de la lutte contre la stigmatisation de ces troubles. A cette fin, il veille à promouvoir l'implication de ces personnes, de leurs proches et leurs familles dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet de soins et d'accompagnement social ou médico-social, notamment en ce qui concerne l'éducation thérapeutique, le soutien aux aidants et les modalités d'entraide par les pairs, tels que les groupes d'entraide. Pour permettre l'atteinte de ces objectifs, le projet territorial de santé mentale vise à développer :

- Des espaces de concertation et de coordination locales, notamment les conseils locaux de santé mentale ou toute commission créée par les collectivités territoriales ayant pour objet la santé mentale ;
- L'information des personnes présentant des troubles psychiques et de leur entourage sur leurs droits afin d'en favoriser l'accès ;
- Les réponses aux personnes en situation de soins sans consentement
- La lutte contre la stigmatisation des troubles psychiques et à améliorer l'information du grand public sur la santé mentale.

cf. Décret du 27 juillet 2017

Les éléments de la fiche s'appuient principalement sur le verbatim des acteurs locaux et sur l'étude des travaux déjà réalisés sur le territoire

Problématiques constatées par les acteurs :

Respect et promotion des droits des personnes présentant des troubles psychiques

- Manque d'information accessibles sur les troubles et sur les droits des personnes souffrant de ces troubles. Lorsque l'information existe, elle n'est pas toujours facile à lire et à comprendre, ou parfois inaccessible à des publics non francophones.
- Structures d'hospitalisation sans consentement débordées (ex/ les HCS représentent plus de la moitié des hospitalisations à temps plein au sein du Centre Hospitalier Spécialisé G Marchant et les DMS presque deux fois supérieures en HSC qu'en soins libres)

La lutte contre la stigmatisation de troubles psychiques

- Stigmatisation des structures de soin en santé mentale, notamment dans les quartiers dits sensibles, ou pour certaines communautés qui ont un rapport culturel à la notion de folie très sensible
- Des territoires qui ne sont pas encore couverts par un CLSM

Renforcement de leur pouvoir de décider et d'agir, la promotion de leur implication et celle de leurs proches

- Difficulté de lecture de l'offre avec ses spécificités qui restreint la capacité des personnes d'être acteur de leur prise en charge

- Difficulté pour les personnes présentant des troubles à ce que leur parole soit prise en compte au sein des espaces d'élaboration des politiques de santé mentale, même lorsqu'elles sont associées (les échanges entre professionnels leur sont peu accessibles)
- Manque d'association des familles aux prises en charge alors que c'est déterminant dans l'aboutissement des soins

Développement des modalités de soutien par les pairs

- Tous les publics et les territoires ne sont pas aujourd'hui couverts par les GEM existants
- Les programmes de Pair-Aidance ne sont pas encore fortement développés

Bonnes pratiques identifiées par les acteurs :

Respect et promotion des droits des personnes présentant des troubles psychiques

- Création et diffusion nationale récente d'une charte d'hospitalisation en psychiatrie
- Présence de 2 EMPP sur Toulouse permettant l'accès au droit et aux soins des personnes en précarité, et d'une PASS Psy

La lutte contre la stigmatisation de troubles psychiques

- Au sein du CHS, actions menées pour la dé-stigmatisation des troubles mentaux : projets Psycyclette / EVENTS / Folire et chantiers chanson
- Deux CLSM, sur Toulouse et Comminges Pyrénées et un CLSM en réflexion sur Colomiers, qui sont un réel lieu de participation des usagers, de promotion de leurs droits et de déstigmatisation du trouble mental.
- Semaine d'information sur la santé mentale (SISM) menée par les trois CLS sur Toulouse, Saint-Gaudens et Colomiers.
- action « Psy-truck » mis en place par le CLSM de la ville de Toulouse dans le cadre des SISM depuis 2018 (camion sillonnant le département pour sensibiliser les populations aux troubles mentaux)

Renforcement de leur pouvoir de décider et d'agir, la promotion de leur implication et celle de leurs proches

- Réalisation d'une cartographie de l'offre (prévue dans le cadre de la CPT avec Viapsy, et dans le cadre du Répertoire Opérationnel des Ressources ? quelle convergence des deux démarches ?)

Développement des modalités de soutien par les pairs

- 6 GEM (Bon Pied Bon Œil / Passe Muraille / No'Mad / Activ / Bipole 31 / Microsillon), et projet de création du GEM Solifin en cours

Leviers repérés par les acteurs :

Respect et promotion des droits des personnes présentant des troubles psychiques

- Financement d'heures d'interprétariat
- Déploiement large de la charte
- Extension des territoires d'intervention des EMPP sur l'ensemble du département
- PRS (PS 3.1, p59) : projet de création d'un Espace web d'info pour les personnes en situation de handicap, en FALC (en lien avec ROR et Via-trajectoire)

La lutte contre la stigmatisation de troubles psychiques

- Intégrer le plus possible les CMP aux MSP et autres centres de soins somatiques
- Couverture de l'ensemble des territoires par un CLSM ? Extension du CLSM de Toulouse à Toulouse Métropole ?

Renforcement de leur pouvoir de décider et d'agir, la promotion de leur implication et celle de leurs proches

- Mise en place d'un guichet unique d'information et d'orientation en matière de santé pour le grand public et les professionnels non spécialistes
- Veiller à recueillir la parole des usagers et leurs attentes dans le cadre des politiques de santé mentale, et pour cela à favoriser leur expression par des méthodes adaptées (groupes ad hoc, consultation spécifique etc...) : méthodologie qui doit en premier lieu être appliquée au PTSM
- CPT : démarche visant à développer l'éducation thérapeutique des patients
- PRS (PS 1.3, p 184) : programme d'accompagnement destiné aux familles et aidants de personnes souffrant de TSA ou Handicap Rare
- PRS (PS 4.1, p 193) : créer et identifier des structures de répit, avec mission de soutien des aidants et de guidance parentale, et mission d'information sur l'offre de répit à domicile
- PRS (PS 1.1 (p232) : étendre les dispositifs de soutien aux aidants et de guidance parentale : programme de gestion parentale, équipes mobiles parentalité et développement de la multisystémie

Développement des modalités de soutien par les pairs

- Création de GEM adolescents
- PRS (PS 1.2, p 111) : accroître la connaissance et la compréhension des usagers concernant les prises en charge qui leur sont proposées, via des outils d'information/formation repérés par des groupes d'usagers
- PRS (PS 1.1, p 107) : Impliquer les « patients » partenaires tant dans les dispositifs de formation que dans les prises en charge, pour modifier en profondeur les cultures professionnelles
- PRS (PS 1.3, p 112) : développer la notion de patient partenaire (expertise d'usage) pour les associer dans l'amélioration continue des soins

Points à approfondir

Est-ce que les problématiques et leviers sont identiques sur l'ensemble du département ou y a-t-il des variations territoriales fortes à prendre en compte ?

Développement de l'empowerment ?

Evolution sur le long terme du recours aux HSC ?

Fonctionnement de la CDSP ?

L'implication des médias et de l'Education nationale dans la déstigmatisation des troubles psychiques ?

Qualité de l'accès aux droits sociaux des personnes souffrant de ces troubles ?

Accès aux droits (CPAM) ?

Références / Sources

- PRS OCCITANIE (comprenant le PRAPS et les travaux préparatoires - au PRS Occitanie – parcours santé mentale)
- Questionnaires des structures membres de la CSM élargie – 14 questionnaires - synthèse
- Compte-rendu de la réunion du 29 mars de la Commission santé mentale élargie
- Diagnostic PMP Santé mentale – projet médical partagé 60 pages
- Travail exploratoire au Diagnostic du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) – ARS Occitanie DD31 – Mai 2018